

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA10-08-5-1** modifiant le règlement numéro RCA10-08-5 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Cette assemblée aura lieu le 17 décembre 2025, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro RCA10-08-5-1 vise à ajouter le règlement numéro RCA23-08-2 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) à la liste des règlements auxquels un projet autorisé par PPCMOI peut déroger. Cela permet une flexibilité afin d'autoriser des usages temporaires ou des usages de connotation publique à intégrer les zones PAE, via l'application du PPCMOI, tout en respectant les objectifs du plan d'urbanisme et les orientations de développement du territoire, et à corriger une incohérence réglementaire et assurer une meilleure flexibilité dans l'encadrement des projets.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 28 novembre 2025

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement